

## REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Jeudi 09 mars 2006 à 20 h 30

L'an deux mille six et le jeudi neuf mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis à la salle des fêtes de MONLEZUN D'ARMAGNAC sous la présidence de Monsieur Alain FAGET et sur sa convocation.

### Etaient présents :

**BOURROUILLAN :** Michèle GARROS (suppléante de BRAZZALOTTO Michel) et FOURCADE Christian, **LE HOUGA :** GUICHANNE Pierre, BRUNO, Jean-Pierre, et DUPRAT Marie-Rose, **LANNE-SOUBIRAN :** VAILLANT Jean-Marie, MANAS Francis, **LAUJUZAN :** GALABERT Jean, SAMALENS Guy (suppléant de Claude SENAC), **LOUBEDAT :** SEMPE Bernard, **LUPPE-VIOLLES :** DARBLADE Jean-Louis, **MAGNAN :** FORGET Nicole (en remplacement de DUCLAVE Jean), **MANCIET :** CAPDEPONT Pierre et DUCOURNEAU Francis, **MONGUILHEM :** DUCERE Jean, DUPIN Bernard, **MONLEZUN D'ARMAGNAC :** SOUBABERE Jean, SAUQUES Philippe, **MORMES :** CARRERE Hervé, **NOGARO :** CLAYZAC Christian (suppléant de PUJOL Jean-Pierre) BAUMEL Gaston, **SAINT-GRIEDE :** SAINT-PE Anne-Marie, CAPDEVIELLE Patricia, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC :** FAGET Alain, DUFAU Gérard, **SALLES D'ARMAGNAC :** BUSQUET Philippe (suppléant de FAGET Daniel), **TOUJOUSE :** TARTAS Jacques, WEEVERS Cornélia ( suppléante de LAFFITTE Claude), SOURDOIS Louis (suppléant de TARTAS Jacques), **URGOSSE :** LAFOURCADE Gérard.

**Absents excusés :** **BOURROUILLAN :** BRAZZALOTTO Michel (remplacé par GARROS Michèle), **LAUJUZAN :** SENAC Claude (remplacé par SAMALENS Guy), **LUPPE-VIOLLES :** ETTORI – DABAT Jean-Pierre, **LOUBEDAT :** DARZAC Jean-Luc, **MAGNAN :** DUCLAVE Jean (remplacé par FORGET Nicole), LAFFITTE DUCLER Bernard, **NOGARO :** PUJOL Jean-Pierre (remplacé par CLAYZAC Christian), CAMPISTRON CARRERE Christine, PEYRET Christian, **SALLES D'ARMAGNAC :** FAGET Daniel (remplacé par BUSQUET Philippe), LATAPIE Guy, **TOUJOUSE :** LAFFITTE Claude (remplacé par WEEVERS Cornélia).

**Absents :** **MORMES :** SPOERRY Gérard, **SORBETS :** GASPIN Madeleine, PETROLLI Francis, **URGOSSE :** BARRAIL Bernard.

**Secrétaire de séance :** Francis MANAS

**Date de convocation :** 28 février 2006

### **Ordre du jour :**

- *Approbation du compte-rendu du conseil de 25 janvier 2006*
- *Approbation du Compte de Gestion 2005 de Madame RIVIERE ;*
- *Présentation et vote du Compte administratif 2005;*
- *Affectation des résultats 2005 au budget 2006 ;*
- *Convention publique d'aménagement de l'actipôle- avenant ;*
- *Haut – débit internet : appel à projets 'Midi-Pyrénées Numérique' – modification des statuts de le CCBA ;*
- *Appel à projets DATAR/ CDC : « Soutien à la dynamique de structuration des territoires par les villes petites et moyennes » : choix du prestataire ;*
- *Questions diverses.*

Magnan, le 28 février 2006  
Le Président, Alain FAGET



Jean SOUBABERE accueille les membres du conseil.

Le Président énumère les membres présents et excusés. Le quorum est atteint avec 29 membres présents.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil du 25 janvier 2006 :**

Aucune remarque n'est formulée, le Président remercie les membres de leur approbation.

**2. Approbation du Compte de Gestion 2005 de Madame RIVIERE :**

La Président invite Gérard LAFOURCADE à présenter le compte administratif 2005.

Pierre GUICHANNE s'interroge sur les dotations et la somme de 80 000 € inscrite au BP 2005 pour un montant de 80 000 €, Cette somme correspond à une annuité de la Convention Publique d'Aménagement avec la SEMGERS. Depuis le 29 juin 2005, la convention a été transférée au SYMA (Syndicat Mixte d'Aménagement Mécanopolis). L'amortissement a été aussi prévu sur 2005.

Alain FAGET précise qu'un avenant à la Convention Publique d'Aménagement sera soumis au vote lors de ce conseil.

Pierre GUICHANNE demande des explications sur la maintenance du photocopieur, maintenance qui représente un coût très important dans les collectivités. La maintenance du photocopieur de la CCBA dépend d'un contrat souscrit lors de l'achat et facturé à la copie mensuellement. L'encre et les réparations sont incluses dans le prix de la copie.

Gérard LAFOURCADE, responsable de la commission présente les tableaux d'analyse du compte administratif 2005 et les flux financiers de l'année 2001 à 2005. Il procède ensuite à la présentation du compte administratif du Service public d'Assainissement Non Collectif 2005. Pierre GUICHANNE constate qu'il y a peu de rentrées pour 2005.

Alain FAGET précise que la DGF reste stable malgré des augmentations de charges et suggère de rassembler des éléments permettant d'obtenir une DGF bonifiée ; cette augmentation de DGF peut être obtenue par le prélèvement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la CCBA qui reverserait la globalité des taxes perçues au SICTOM Ouest. Une étude sera engagée avec les services administratifs compétents et proposée au conseil communautaire.

Alain FAGET propose le vote du compte de gestion de Madame RIVIERE, trésorière. Approbation à l'unanimité des voix.

**3. Présentation et vote du Compte administratif 2005:**

Francis MANAS demande aux membres du conseil de procéder au vote du Compte Administratif et demande à Monsieur Le Président de bien vouloir sortir de la salle.

Les membres du conseil votent à l'unanimité des voix le Compte Administratif 2005.

**4. Affectation des résultats 2005 au budget 2006 :**

Alain FAGET donne lecture des résultats pour l'année 2005 :

**Section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2005 : - 7 047.27 €  
(= recettes réalisées 884 950.34 € – dépenses réalisées 891 997.61 €)

- Report à nouveau (années précédentes) : 265 394.20 €

- Résultat de fonctionnement cumulé : **258 346.93 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Solde d'exécution (avec résultats antérieurs) : article 001 : déficit d'investissement	40 539.19 €
- Solde des restes à réaliser 2005 : Excédent de financement	53 437.19 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des voix l'affectation de l'excédent de fonctionnement en recettes au compte 002.

### **5. Convention publique d'aménagement de l'actipôle- avenant ;**

Le Président lit le rapport n°05/2006. Afin d'entériner le changement de structure cocontractante, il est nécessaire de signer une convention tripartite entre la CCBA, le SYMA et la SEMGERS.

Les membres votent à l'unanimité des voix l'avenant à la Convention Publique d'Aménagement, initialement signée lors de la création de l'Actipôle avec la SEMGERS.

### **6. Haut – débit internet : appel à projets 'Midi-Pyrénées Numérique' –**

Au vu de la situation de certaines communes comprenant des zones blanches au regard de l'accès au haut – débit, il est nécessaire que la communauté de communes se dotent de la compétence « création et mise à disposition d'infrastructures haut débit ». Aussi le Président propose aux membres du conseil de délibérer sur la prise de compétences en la matière et ensuite la soumettre à l'ensemble des communes adhérentes pour la modification des statuts. Cela permettra de répondre à l'appel à projets de la Région Midi-Pyrénées pour les communes concernées. Alain FAGET demande l'autorisation de signer cet appel dans le cas d'une approbation de prise de compétence.

Les membres du conseil votent à l'unanimité des voix la nouvelle compétence et autorise le Président à signer l'appel à projets avec la Région.

### **7. Appel à projets DATAR / CDC : « Soutien à la dynamique de structuration des territoires par les villes petites et moyennes » : choix du prestataire ;**

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 24 février 2006 pour le choix d'un cabinet conseil extérieur pour accompagner l'appel à projets DATAR / Caisse des Dépôts et Consignations : « soutien à la dynamique de structuration des territoires par les villes petites et moyennes », le Cabinet Interfaces a été retenu.

Le président demande aux membres du conseil de valider le choix de la commission d'appel d'offres.

Les membres approuvent le choix du Cabinet Interfaces à l'unanimité.

Le Président donne lecture de la délibération et demande aux membres de procéder au vote. Le régime indemnitaire pour le personnel de la CCBA est adopté à l'unanimité.

### **8. Questions diverses ;**

Jean- Marie VAILLANT demande les critères de prix de location pour les bureaux du nouveau siège de la CCBA, ceci dans le cadre de la location éventuelle par l'Association Izaute et Midour. Alain FAGET répond qu'une lettre en date du 07 février, r expédiée à

l'Association Izaute et Midour relative à la location, est restée à ce jour sans réponse. Une réunion sera programmée afin de discuter des bases du contrat de location.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, les membres du conseil communautaire se séparent à 23h 45.

Le Président, Alain FAGET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Faget', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the left.